

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h30)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	3
5. DÉPÔT D'INITIATIVES - MOTIONS -POSTULATS ET INTERPELLATIONS	4
6. PRÉAVIS 19/2021 - STATION D'ÉPURATION (STEP) - RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SÉCURITAIRES - RÉALISATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES (STEP ET STREL)	4
7. PRÉAVIS 20/2021 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022	6
8. POSTULAT MMES C. BACHMANN-M. JANEIRO ET CONSORTS « REMPLIR L'ESPACE AVEC DU LIEN : UNE MAISON DES ASSOCIATIONS DANS NOTRE COMMUNE »	8
9. MOTION MME L. DE PALMA ET CONSORTS « POUR UN FINANCEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA GESTION DE NOS DÉCHETS	9
10. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES -MOTIONS - POSTULATS ET INTERPELLATIONS	10
11. COMMUNICATION 06/2021 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE - RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS DU CONSEILLER COMMUNAL YVES KAZEMI	11
12. COMMUNICATION 07/2021 - EXTINCTION NOCTURNE À RIEUX - RÉSULTAT DU SONDAGE RÉALISÉ EN AOÛT 2021	12
13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	13
14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	14

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Yves Sesseli, boursier, et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Jean-Pierre Lambelet du journal Le Courrier et Mme Cécile Colet du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Municipale-Municipaux :	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	47
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Aurélie Badoux, Raoul Baehler, Laurent Berthet, Loïc Desfayes, Blaise Duboux, Vivian Gaudin, Alexandre Gay, Jacques Joly, François Lederrey, François Pittet, Eliane Potterat et Mélanie Weber	12
ABSENTS NON EXCUSÉS :	Mme Mélody Savary	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 14 septembre 2021 a été modifié. Chacun-e a reçu l'ordre du jour modifié le 6 octobre 2021.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. N. Potterat :

P. 8, 2^{ème} paragraphe : à supprimer « C'est pour cela qu'on propose de supprimer le point 5. des conclusions ».

Il est adopté par 43 voix pour et 3 abstentions.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL**➤ Mot du Président :**

« Le dépôt des postulats/motions en avance au bureau est important, d'une part pour une bonne préparation des conseillers pour la séance et également pour la recevabilité des demandes.

Le traitement de ces postulats/motions n'est pas un sujet évident. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle le bureau travaille sur le règlement du conseil avec l'objectif de clarifier les différentes procédures. Nous espérons proposer une version avant la fin de l'année.

Enfin, en cas de questions ou demandes d'information concernant le fonctionnement de notre conseil en général, mes vice-président et moi-même sommes disponibles et soucieux que les conseillers se sentent à l'aise au sein de notre conseil ».

➤ **Votation fédérale du 13 septembre 2021**

Participation : 62.64%

Le dépouillement, effectué à l'issue du scrutin, donne les résultats suivants :

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »	2'160	66	0	2'094	679	1'415	62.55
2. Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour tous)	2'166	39	0	2'167	1'497	630	62.73

➤ **Date de la prochaine votation fédérale 2021 : 28 novembre 2021**

➤ **Dates de la prochaine séance du Conseil communal en 2021 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieu
03.12.2021	17h00	Grande salle de Grandvaux et repas

5. DÉPÔT D'INITIATIVES - MOTIONS - POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président accuse réception du

- Postulat B. Debraine-L. Denisart - Commission jeunesse

Chacun-e a reçu copie de ce postulat, il n'est donc pas procédé à sa relecture et il sera traité au point 10. Développement des initiatives - motions - postulats et interpellations.

Il demande s'il y a d'autre dépôt. Ce n'est pas le cas.

6. PRÉAVIS 19/2021 - STATION D'ÉPURATION (STEP) - RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SÉCURITAIRES - RÉALISATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES (STEP ET STREL)

Chacun-e a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. O. Veluz :

Il se réfère au rapport de la Commission des finances et propose **d'amender** le préavis 19/2021 comme suit :

Au point 1. ajout de :

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réfection des équipements de la STEP et à mettre en place des panneaux solaires à la STEP et à la STREL; **ainsi qu'un système de pompe à chaleur (PAC) à la STREL ;**

et ajout au point 5. :

5. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des panneaux solaires et **de la PAC** de CHF 498'000.- HT par les subventions d'un montant estimé à CHF 52'000.- et le solde d'environ CHF 446'000.- sur une durée de 30 ans, soit environ CHF 15'000.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2023.

M. R. Bech, Municipal :

La Municipalité est d'accord avec les conclusions amendées par la Cofin. Par contre il y a une petite confusion en ce sens que le système de pompe à chaleur ne sera pas installé à la STREL, qui ne bénéficie pas d'un chauffage, mais à la **STEP**. C'est juste une petite précision et on retrouve cette erreur dans le texte du rapport de la Cofin. A corriger l'amendement en conséquence.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. Y. Kazemi :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis no 19/2021 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. O. Veluz :

La Cofin prend note que la pompe à chaleur sera à la **STEP** et non pas à la STREL. On modifie le point 1. des conclusions en conséquence.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote **les amendements** de la Commission des finances :

Au point 1. ajout de :

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réfection des équipements de la STEP et à mettre en place des panneaux solaires à la STEP et à la STREL; **ainsi qu'un système de pompe à chaleur (PAC) à la STEP ;**

et ajout au point 5. :

5. d'amortir l'investissement relatif à la réalisation des panneaux solaires et **de la PAC** de CHF 498'000.- HT par les subventions d'un montant estimé à CHF 52'000.- et le solde d'environ

CHF 446'000.- sur une durée de 30 ans, soit environ CHF 15'000.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2023.

Les amendements sont **acceptés** par 45 voix pour et 1 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 19/2021 **amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 19/2021 de la Municipalité du 6 septembre 2021;

Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 43 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à exécuter les travaux de réfection des équipements de la STEP et à mettre en place des panneaux solaires à la STEP et à la STREL, ainsi qu'un système de pompe à chaleur (PAC) à la STEP ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'174'000.- hors taxes ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la réalisation des travaux de réfection de la STEP de CHF 1'676'000.- HT sur une durée de 20 ans, soit environ CHF 83'800.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2023 ;
5. **d'amortir** l'investissement relatif à la réalisation des panneaux solaires et de la PAC de CHF 498'000.- HT par les subventions d'un montant estimé à CHF 52'000.- et le solde d'environ CHF 446'000.- sur une durée de 30 ans, soit environ CHF 15'000.- par année (chapitre 460), la première fois au budget 2023.

7. PRÉAVIS 20/2021 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme A. Baehler Bech :

Elle se réfère au rapport de la Commission des finances et propose **d'amender** le préavis 20/2021 comme suit :

Le point 2. devient :

2. **de maintenir** (au lieu de *fixer*) le taux communal d'imposition à 62,5% de l'impôt cantonal de base ;

Ajout au point 3. :

3. de maintenir **également** tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2021.

La discussion est ouverte.

Mme M. Janeiro :

Le groupe PSIG accepte cet arrêté d'imposition. Toutefois, il demande à la Municipalité de tracer non seulement les lignes d'un plan d'investissements financiers et d'un plan de législature dans les plus brefs délais, mais également de prévoir une augmentation de la part communale d'imposition pour l'année prochaine. En effet, nous voyons bien qu'une augmentation du point d'impôt, pour être consentie par la population, doit être justifiée par un communiqué clair et donnant une image globale de l'utilisation de la contribution de chacun et de chacune. De plus, une clarification des travaux d'entretien ou des investissements sociaux nous pareront peut-être des aléas qui pourraient advenir. Les dernières années ont vu passer devant ce Conseil de nombreux projets en faveur du développement de la commune et des habitants et ce n'est pas prêt de s'arrêter. Pourtant, elle rappelle, la commune est un très mauvais élève dans ce qui est la question de l'autofinancement, malgré les résultats mentionnés dans le présent préavis. Selon le dernier rapport du DIT concernant l'année 2019, Bourg-en-Lavaux fait partie des communes à risque en termes de capacité d'autofinancement et de ses investissements. Un point important est à considérer comme de nouveaux investissements qui doivent être faits pour le développement de la commune. Des dépenses planifiées et un effort consenti de la population pour contribuer à ce beau développement qui s'annonce sont à notre avis la solution pour une commune saine financièrement et qui encaisse les coûts. Nous espérons que ce point entrera dans votre considération pour l'arrêté d'imposition 2023. Donc en conclusion, le groupe PSIG demande à la Municipalité :

- Quand sera dévoilé et mis en place le plan d'investissements et le plan de législature annoncés et quels termes visent-ils soit pour le plan d'investissements, soit pour les 2 à 3 prochaines années ou les prochaines décennies ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il a bien entendu la question. Le plan de législature va se mettre en place dans les 3-4 semaines qui viennent et il va être présenté à la séance du Conseil communal de décembre 2021 et le plan d'investissements fait partie du budget, le Conseil ne peut pas le voter, mais il est toujours dans la brochure du budget. Il a été révisé par la Municipalité en juillet-août 2021. Il va être aussi inclus à la fin du budget pour la séance de décembre 2021.

Il faut savoir qu'on ne peut pas aller à plus de 4 à 5 ans de la législature, parce qu'il y a des tas de choses qu'on ne connaît pas, entre autres, il y a pas mal d'habitants qui vont arriver dans la commune entre 2023-2024 puisqu'il y a des appartements qui se construisent à la gare. Il y a 22 appartements qui vont être loués en 2022, ça fera des revenus supplémentaires. En 2023 il y aura le bâtiment de la commune et en 24-25 d'autres bâtiments des CFF. Donc ce sont des éléments inconnus et on ne connaît pas la situation financière de ces futurs habitants.

Par contre, il est évident que la Municipalité songe à réfléchir à une hausse d'impôt, ça c'est clair.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote les **amendements** de la Cofin :

Le point 2. devient :

2. **de maintenir** (au lieu de *fixer*) le taux communal d'imposition à 62,5% de l'impôt cantonal de base ;

Ajout au point 3. :

3. de maintenir **également** tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2021.

Ces amendements sont **acceptés** à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 20/2021 **amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 20/2021 de la Municipalité du 6 septembre 2021 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ;
2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** également tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2021.

8. POSTULAT MMES C. BACHMANN-M. JANEIRO ET CONSORTS « REMPLIR L'ESPACE AVEC DU LIEN : UNE MAISON DES ASSOCIATIONS DANS NOTRE COMMUNE »

Chacun-e a reçu copies du rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier, ainsi que du postulat de juin 2021.

Mme N. Pfeiffer :

La commission ad hoc s'est réunie le 21 septembre 2021 et l'ensemble de la commission ad hoc a estimé qu'avec les nouveaux habitants qui vont arriver, une maison des associations pour dynamiser les associations et les contacts entre les associations dans notre commune était utile, soit un local pour les jeunes et une salle d'étude pour les étudiants.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc dans son unanimité propose de prendre la décision suivante,

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le postulat de Mmes Bachmann-Janeiro « Remplir l'espace avec du lien : une maison des associations dans notre commune » de juin 2021 ;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de renvoyer ce postulat à la Municipalité ;
2. d'inviter la Municipalité à tenir compte des suggestions exprimées dans ce rapport.

La discussion est ouverte.

Mme F. Gross :

Le PLR -ICD ne soutiendra pas le renvoi du postulat à la Municipalité et ne suivra pas les conclusions de la Commission ad hoc.

Tout d'abord, c'est assez surprenant que le Bureau du Conseil ait attribué la présidence de cette commission ad hoc à la motionnaire. Certes, elle aurait pu faire partie, soit en tant que commissaire, soit en tant que personne auditionnée. Il ne nous semble pas adéquat de mettre une motionnaire en présidence de commission ad hoc.

De plus, nous pensons qu'il y a déjà aujourd'hui largement assez de locaux existants qui sont à disposition à la commune et qu'une simple discussion aurait pu être faite sans passer par un postulat. Une demande DPT supplémentaire à la commune pour gérer ceci et notamment par le fait qu'aujourd'hui, on n'a pas de plan de législature et qu'on attend le budget avec impatience, le PLR-ICD ne soutiendra pas ce postulat.

Le Président :

On prend bonne note de cette remarque. Effectivement le peu de pratique pour ce genre de situation fait que l'on agira un peu différemment si ces situations se reproduisent.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité.

C'est **accepté** par 32 voix pour et 14 voix contre.

9. MOTION MME L. DE PALMA ET CONSORTS « POUR UN FINANCEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA GESTION DE NOS DÉCHETS

Chacun-e a reçu copies du rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ainsi que de la motion du 7 juin 2021.

M. J.V.A. Vogel :

La Commission ad hoc à la majorité de ses membres propose de ne pas prendre en considération cette motion sous sa forme actuelle.

La discussion est ouverte.

M. N. Potterat :

La situation est un peu étrange parce que cette motion a été déposée lors de la législature précédente et que la motionnaire dépositrice ne fait plus partie du Conseil communal. Nous venons de facto en tant que motionnaires héritiers avec M. J. Berthet et sommes les 2 seuls parmi les consorts de la motion qui faisons partie encore du Conseil. Nous souhaitons toujours soumettre cette motion, néanmoins, comme cela a été relevé dans le rapport de la Commission ad hoc, les conclusions 3. et 4. sont de fait pas entièrement valides et contraires au règlement d'une part, et d'autre part, ce n'est pas une compétence du Conseil. Donc, on propose simplement de supprimer ces points 3. et 4. et de ne conserver que les 2 premières conclusions, c'est-à-dire :

1. de procéder à une analyse approfondie des postes du chapitre 450 Déchet-Taxes
2. de proposer des alternatives pour modifier le règlement communal sur la gestion des déchets, afin d'arriver à un rééquilibrage des charges et revenus liés à la gestion des déchets.

Bien que ce soit une nouvelle Municipalité, en fait la majorité était déjà là depuis longtemps, cette situation perdure depuis très longtemps. Malgré tout, nous pensons que c'est tout-à-fait opportun de faire maintenant cette étude, car ça commence à faire longtemps que cette situation est contraire

à la loi. Donc nous ne comprenons pas pourquoi il faudrait la transformer en postulat puisque cela reviendrait à considérer seulement l'idée d'analyser et de ne pas proposer la solution, puisque la partie 2. demandait de modifier le règlement communal, potentiellement un bout de la solution qui est dans les compétences du Conseil. Nous devrions donc voter ce bout de solution et ne voyons pas pourquoi il faudrait juste faire une analyse et ne pas venir avec des solutions.

Mme E. Pillevuit Jarne :

Elle précise qu'elle fait partie de la commission ad hoc et ajoute que le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s est en pleine réflexion sur le dépôt d'une intervention concernant la gestion globale des déchets et pas seulement sur son aspect financier. Donc ça pourrait concerner l'inhumation et l'élimination de certains déchets comme le plastique ou des synergies qu'on pourrait trouver entre les communes sur ces questions épineuses des déchets.

M. J.V.A. Vogel :

Il tient peut-être à ajouter que ce problème est quand même récurrent dans la plupart des communes de ce canton. Seule, la motion comparait notre commune avec la commune de Lutry qui ne peut pas être vraiment mise en comparaison avec celle de Bourg-en-Lavaux. Ça c'est la première chose. La 2^{ème} chose, tout comme dit, le président de la commission ad hoc est également un motionnaire, c'est pourquoi on a une décision à la majorité de la commission ad hoc qui est claire pour quelque part un abandon de cette motion, mais 2 des membres de la commission ad hoc, qui étaient également des motionnaires, reviennent avec leur proposition. C'est juste pour clarifier les choses. Tout cela n'était peut-être pas clair pour le monde.

Il pense que ce problème est plus cantonal que communal.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président :

Les motionnaires ont tout-à-fait autorité de décider de modifier les conclusions de la dite motion. Donc du moment qu'il s'agit bien de la motion de Mme L. de Palma et consorts et qu'elle se présente désormais ainsi :

1. de procéder à une analyse approfondie des postes du chapitre 450 Déchet-Taxes
2. de proposer des alternatives pour modifier le règlement communal sur la gestion des déchets afin d'arriver à un rééquilibrage des charges et revenus liés à la gestion des déchets.

Le Président passe au vote la prise en considération de la motion modifiée et son renvoi à la Municipalité

C'est **accepté** par 26 voix pour, 11 contre et 9 abstentions

10. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES - MOTIONS - POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Chacun-e a reçu copie du postulat « B. Debraine-L. Denisart - Commission jeunesse ». Il n'est pas procédé à sa relecture.

M. L. Denisart :

Il présente ce postulat. Après de nombreuses discussions avec des jeunes habitants de la commune, nous avons fait le constat que la jeunesse était peu souvent questionnée sur les sujets la concernant. Donc, l'objectif de ce postulat est de refaire participer ces jeunes dans le débat communal comme cela a été fait en 2012 avec la construction d'un terrain multisports à Cully, mais cette fois-ci d'une

manière régulière et permanente par le biais de cette commission. Ce postulat propose aussi une modalité de proposition où les jeunes pourront amener des projets aux autorités.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote la prise en considération de ce postulat et de son renvoi à la Municipalité.

C'est **accepté** par 32 voix pour et 14 abstentions.

11. COMMUNICATION 06/2021 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE - RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS DU CONSEILLER COMMUNAL YVES KAZEMI

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. Y. Kazemi :

Il remercie la Municipalité pour sa réponse qui lui convient parfaitement.

M. JC Schwaab, Municipal :

La Municipalité a rendu une réponse dans laquelle elle en dit le moins possible parce qu'en matière de sécurité informatique, un des meilleurs moyens de se défendre, c'est la discrétion. Evidemment, nous tenons à disposition de la Commission de gestion toutes les informations nécessaires pour qu'elle puisse s'assurer que ce que nous disons en mots camouflés est bien vrai. La Municipalité n'est pas restée inactive depuis les révélations de Rolle et puis aujourd'hui ça s'étend à d'autres communes. Nous avons constaté que notre situation de base offre déjà certaines garanties et même si le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais et surtout pas en matière de sécurité informatique. Il est possible d'en faire plus et la Municipalité s'y emploie pour vous remettre vraiment toutes les cartes dans vos mains pour se défendre au mieux, mais cela ne va jamais empêcher une attaque. On dit souvent qu'en matière de sécurité informatique, la question n'est pas de savoir si on va se faire pirater mais quand. Donc il faut prendre les mesures pour que ça fasse le moins de dégât possible. Mais peut-être une conclusion en guise de conseil général, et ça nous a été confirmé par nos mandataires en matière de sécurité informatique qu'on peut avoir toutes les mesures les plus efficaces possibles et imaginables, des anti-virus, des firewalls, qui prétendent être au dernier cri de la technique avec toutes les formes de chiffrements qu'on peut imaginer, le maillon faible, ce sont toujours les utilisatrices-teurs. Alors on a rappelé cela au sein de la Municipalité et de l'administration communale. Il croit que les citoyens-nes, les habitant-e-s peuvent aussi faire leur part de travail et pas uniquement dans leur relation avec leur commune ou avec d'autres autorités. La sécurité informatique sera la meilleure possible si chacun et chacune fait attention à avoir des mots de passe qui soient coriaces, à ne pas transférer des informations confidentielles par des voies qui ne seraient pas sécurisées, à ne pas utiliser n'importe quel identifiant pour toutes sortes de services en ligne. Le meilleur moyen de répondre à la menace qui plane sur les entités publiques et les entreprises, c'est de faire chacun et chacune devant son écran très attention à sa sécurité informatique.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

12. COMMUNICATION 07/2021 - EXTINCTION NOCTURNE À RIEUX - RÉSULTAT DU SONDAGE RÉALISÉ EN AOÛT 2021

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. Ch.-H. Duboux :

Il a lu ce rapport avec attention, avec peut-être plus d'attention que celui qui l'a rédigé parce qu'il y a quelques petites bévues.

1^{ère} remarque : un sondage qui est réalisé en août 2021. Tout le monde sait évidemment qu'en période de congé on ne fait pas de sondage.

Ensuite, on me dit qu'il y a eu 160 enveloppes et 43 ménages qui ont répondu et que c'est assez important pour être considéré comme représentatif. Un bref calcul de pourcentage de 43 sur 160, nous donne un résultat de 26,88%, ce qui est un taux de réponse faible.

Page 3 sur 5. A la question 1. *Avez-vous remarqué que l'éclairage public à Rieux s'éteint au milieu de la nuit ?*, réponses oui - 85% et non - 15% et 2 chapitre plus loin sous *Commentaires, peu de gens 15% ont réellement remarqué l'extinction*. C'est manifestement faux puisqu'on dit en-dessus qu'il y a un 85%. Alors il a un peu de peine avec ces sondages qui lui paraissent peut-être un peu fait au gré du preneur et il rappelle quand même qu'il y a des solutions qu'il faut encore avoir en tête plutôt qu'éteindre tous nos bourgs sachant évidemment que l'ensemble de la population n'est pas favorable à ça, mais la démocratie fera le choix parmi ceux qui sont favorables ou pas.

Il y a d'autres solutions qui s'offrent à nous, par exemple réduire l'intensité de l'éclairage public, c'est quelque chose qui peut faire économiser les yeux qui sont sensibles aussi et qui est peut-être utile la nuit. Il y a aussi à changer toutes les ampoules par exemple pour la basse consommation d'énergie et peut-être aussi réfléchir à ce que certains chemins hors bourgs habités qui n'ont pas de déplacement piéton la nuit, pourraient être aussi fermés.

Il pense que l'analyse doit être poussée un petit peu plus d'une part et d'autre part qu'on élude l'aspect ou parce qu'on n'a pas toutes les données ou qu'on ne sait pas si c'est rentable ou pas.

Il aimerait un bilan chiffré et si ça coûte plus cher de les éteindre et de les allumer, on peut se poser la question si c'est toujours opportun de le faire.

M. JC Schwaab, Municipal :

Effectivement, il y a une petite imprécision dans le texte et il n'a pas été relu avec toute l'attention qu'il aurait méritée et il s'en excuse au nom de la Municipalité.

Ce que dit M. Ch.-H. Duboux est assez vrai, c'est un sondage et la quarantaine de réponses sur 160 est plus ou moins représentative. Un sondage n'est pas une vérité absolue. On aurait été embêté si le sondage avait donné des résultats diamétralement opposés à ce qu'on a un peu entendu dans le village, mais ce n'est pas plus représentatif qu'un sondage. Si la Municipalité poursuit l'idée d'éteindre l'éclairage sur la totalité de la commune au cœur de la nuit et qu'elle l'appuie uniquement sur ce sondage, là le Conseil aurait parfaitement raison de protester, car ce ne serait pas très sérieux.

Des arguments très forts ont été mentionnés par des conseillers lors de l'ancienne législature en faveur de l'environnement, de la biodiversité et de la santé publique. On sait que les problèmes de sommeil ne sont pas uniquement dus à l'éclairage public et que c'est un problème de santé public majeur.

L'aspect des finances communales. La période d'essai a duré 6 mois. La Romande Energie envoie un décompte final à fin mars de l'année suivante. Ce qui fait qu'on ne peut pas articuler des chiffres à ce jour.

Quoiqu'il en soit, éteindre l'éclairage public au cœur de la nuit nécessite certains travaux, car on s'est aperçu que l'on ne pouvait pas juste appuyer sur un interrupteur pour éteindre à 00 h30 et pour rallumer à 05h30. On a un réseau d'éclairage, issu d'une fusion, qui est vétuste et compliqué, car il y

a certains luminaires qui sont branchés chez des particuliers et d'autres on ne savait pas très bien où ils étaient branchés. Ce qui fait, on doit bien l'admettre, qu'il y a certains luminaires qui ne se sont pas éteints alors qu'ils auraient dû et d'autres qui se sont éteints alors qu'ils n'auraient pas dû. Par conséquent, il y aura quelques travaux techniques à faire.

Mais quoique qu'il en soit, Bourg-en-Lavaux n'est pas une pionnière absolue, parce qu'il y a d'autres villages et même des très grandes communes qui ont décidé l'extinction nocturne et elles ont toutes fait des économies assez substantielles.

L'autre mesure pour économiser de l'énergie est de passer à d'autres sources lumineuses comme le led. C'est clair que c'est un autre moyen d'économiser l'énergie et c'est prévu dans notre plan lumière. On va le faire progressivement parce qu'il va falloir remplacer nos luminaires. On préparera un préavis pour notamment commencer par le bourg d'Epesses, qui est le plus malchanceux en matière d'éclairage public, parce qu'il n'a pratiquement que des éclairages à la vapeur de mercure qui sont dangereux et de plus illégaux. Il va donc falloir les remplacer par des luminaires modernes avec du led. D'ici quelques années, en remplaçant un éclairage moins gourmand et en l'éteignant la nuit, on fera des économies substantielles.

Un préavis sera présenté et le Conseil communal aura le dernier mot.

Mme V. Hill :

Elle précise que la motion portait sur toute la commune.

M. JC Schwaab, Municipal :

Quoi qu'il en soit, la réponse à une motion, c'est un préavis, mais en se basant sur l'acceptation de la motion par le précédent Conseil, la Municipalité trouve nécessaire que le Conseil communal puisse se prononcer sur l'objet, alors peu importe de ce qu'on pense du résultat du sondage et de comment on lit les chiffres, ça reste un objet qui est très émotionnel. C'est pour cela que c'est bien que ce soit les conseillers qui portent le projet.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il n'a pas de communications particulières. Il remercie l'huissier, M. P.-A. Genton et le boursier, M. Y. Sesseli et se réjouit de partager l'apéro avec tous les conseillers.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis 19/2021 ainsi que les 2 commissions avec lesquelles un travail fouillé a été fait, ainsi qu'une analyse constructive et critique. Ce qui a permis de sortir des éléments complémentaires qui ont été très utiles pour les conseillers.

La motion de Mme L. de Palma et consorts. Il prend acte de l'acceptation de cette motion. On va essayer de voir comment combiner le travail pour cette motion avec la future interpellation du groupe Vert-e-s et Ouvert-e-s. On fera le nécessaire pour trouver des solutions.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

Une communication. La Municipalité a initié une démarche participative dans le cadre de l'image directrice du bourg de Cully, selon le préavis du 3 juin dernier. Cette démarche a eu lieu le samedi 9 octobre 2021. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette démarche qui a consisté en une petite balade exploratrice à travers le bourg de Cully. C'était fort intéressant et instructif avec des publics très variés, des parents avec des jeunes enfants le matin, des personnes plus âgées avec

d'autres idées et visions pour le bourg. Et c'était très intéressant de voir ce mélange et de se dire qu'il va falloir concilier beaucoup d'expressions, d'avis différents pour avancer sur un aménagement espace public à Cully. C'est un enjeu et tout le monde était d'accord sur le fait qu'il y allait avoir du travail et que cela coûterait de l'argent.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Il n'a pas de communication.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Il n'a pas de communication.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Il y a un mois lors de la dernière séance communale, le Conseil a voté pour que la commune n'exerce pas son droit de priorité pour acquérir une parcelle sur le plateau de la gare. Ceci a été communiqué et aujourd'hui on a la réponse. Donc c'est la société Rives de Lavaux qui exercera son droit de priorité – elle venait en second derrière la commune – et qui se portera acquéreuse de la parcelle O pour CHF 13'100'000.-. Actuellement elle prépare l'acte pour la vente à terme.

En parallèle, elle confirme que le 15 décembre 2021 la commune signera les actes d'échanges, c'est-à-dire que la commune achètera dans le bâtiment Equitim le local qui est prévu pour le magasin « Tout pour la Vigne » et lorsqu'elle aura signé cet acte, elle recevra la succession Cuénoud pour signer l'échange et donnera à la société Cuénoud « Tout pour la Vigne » le local qui est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Equitim.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il donne quelques informations sur la mise en œuvre du préavis 04/2021 sur le prolongement de la ligne tl 47 jusqu'à l'arrêt de Pra Grana, qui ne va pas être un simple arrêt de transport public vu que ça va devenir une interface puisqu'y arriveront les 2 branches de la ligne 381 du car postal et une branche vers le sud qui descendra à Cully à peu près sur le tracé de l'actuelle ligne tl 67 mais avec un passage par le bourg de Grandvaux au lieu du hameau de Chenaux et puis cette ligne 381 sera divisée en une 2^{ème} branche qui partira vers le nord vers Forel et Palézieux. Ce qui fait que nous aurons droit à Pra Grana à une interface de transports publics où tous ces bus pourront s'arrêter en même temps et tourner dans de bonnes conditions et assurer les correspondances.

Quand vous avez plusieurs bus dont certains ont une taille respectable qui doivent manœuvrer dans une région aussi étroite que Lavaux, c'est toujours un peu compliqué. Donc nous avons un projet en cours pour créer cette interface qui nécessitera quelques travaux routiers. Nous aurions aimé faire des aménagements anticipés mais malheureusement la DGMR ne les a pas acceptés. Ce qui fait qu'il y aura des arrêts provisoires. Nous avons demandé des garanties pour que les bus puissent circuler seulement à l'horaire prévu et puis dans un 2^{ème} élan dès que nous aurons finalisé la mise à l'enquête, nous vous soumettrons un préavis avec une demande de crédit pour faire ces aménagements qui seront 100% sur le territoire communal. Pra Grana est quand même un endroit assez sensible avec la présence de l'écopoint dont on connaît les aventures, ce qui fait qu'on attendra la mise à l'enquête pour vous présenter un dossier aussi bétonné que possible.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

M. Y. Kazemi :

Au nom du groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s, il revient sur le point abordé sur les micropolluants qui soulève une interrogation quand même de fond particulièrement dans notre commune. On a bien compris que nous n'étions pas tenus légalement de préavis ce traitement. On a aussi entendu les arguments de la Commission des finances qui a évoqué qu'il s'agit de traitements chers. En même temps notre commune devrait être particulièrement sensible à ces questions, parce que finalement aujourd'hui, nous payons relativement cher l'eau que nous devons acheter parce qu'elle est polluée. Donc à un moment donné se pose la question que peut-être qu'on n'est pas obligé aujourd'hui de faire faux, ou peut-être que c'est un peu cher, mais finalement est-ce que nous ne devons pas, c'est bien ici une morale éthique, aller au-delà des choses ?

Donc sa question à la Municipalité, il est conscient que ce n'est pas quelque chose qu'on fait comme ça et que la technologie évolue, mais il serait bien de garder quand même cet élément à l'esprit car il y a encore du travail, des réflexions à faire sur la STEP, et on peut revenir une fois proposer au Conseil une solution qui pourrait être effectivement coûteuse et de savoir si à un moment donné la commune ne décide pas quand même de s'engager.

M. R. Bech, Municipal :

Le rapport de la Commission des finances a donné les éléments principaux qui font que la décision prise aujourd'hui ne semble pas faire un pli. Il est évident qu'il peut y avoir des évolutions législatives et technologiques. Aujourd'hui la maturité technologique n'est pas là. Il y aura aussi des évolutions en ce qui concerne les expériences faites par des STEP, et liées aux coûts de telles installations. Donc il n'y a rien qui est gravé dans le marbre. Nous suivons aussi les évolutions des autres STEP et les rapports qui sont établis chaque année par le canton. C'est clair qu'on pourrait éventuellement revenir une fois avec cette problématique, d'autant plus que techniquement elle ne va pas impacter toutes les infrastructures de la STEP et toutes celles qu'on va mettre en place.

C'est quelque chose que nous suivons et qui est vivant. Donc rien n'est gravé dans le marbre.

Mme N. Pfeiffer :

Elle remercie M. Y. Kazemi pour cette intervention parce qu'elle a les mêmes approches. Elle a été choquée que les agriculteurs, après avoir nettoyé leurs engins de traitement avec de l'eau, la remettent dans les champs. La pollution c'est notre problème à tous et ça ne va aller en diminuant et c'est vraiment quelque chose qu'il faut garder à l'esprit et dès que ce sera possible, pour nos enfants, pour la suite, il faut le faire.

M. B. Debraine :

Il aimerait avoir un petit point sur l'évolution des fourmis au Vigny et au cimetière.

Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :

Elles sont toujours là. On a quelques foyers. Les privés doivent prendre aussi des mesures. On ne peut pas les éradiquer complètement. Donc actuellement la voirie a un programme de travail. Elle sait comment elle doit passer et avec quels produits elle doit traiter. Mais s'il est vrai que cette année même si les fourmis sortent moins quand il pleut, en fait les traitements ont été faits moins régulièrement et on a eu des périodes de beau temps avec beaucoup de fourmis dans nos sentiers.

M. J. Cuénoud :

On est en pleines vendanges. Il a aidé un ami vigneron sur la place rouge à Riex et il a constaté comme beaucoup de gens qu'il n'était pas possible de circuler à pied dans Riex, tellement il y avait de voitures qui étaient alignées entre la sortie de Cully et la sortie d'Epresses. Il y a pas mal d'années, on fermait les villages de Grandvaux, Riex et Epresses durant les vendanges. Maintenant c'est juste marqué « Vendanges, attention circulation difficile ». Est-ce qu'il ne serait pas possible durant les week-ends des vendanges, au moins les après-midis, de faire un filtre à l'entrée des villages parce que ce

dimanche c'était un peu de la science-fiction, un rallye de vieilles voitures qui passait au travers, les vigneronns avec leur camion. Il comprend que les vigneronns doivent passer, les citoyens aussi, les piétons surtout. Là c'était infernal. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est prévu pour l'année prochaine ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

A l'époque, il y avait des macarons pour les habitants pour circuler dans les villages de Riex et Epesses et des panneaux à l'entrée de Riex et à la sortie de Chexbres jusqu'à la Crochettaz qui indiquait la restriction de circuler pour les gens sans macaron. C'était compliqué pour le contrôle.

Il avait demandé surtout aux vigneronns d'Epesses comment ils voyaient la circulation dans le village et puis on lui a dit non, les touristes peuvent venir quand on travaille, au contraire ça nous fait de la promotion. Il a entendu hier à Riex que c'était un petit peu difficile, mais pour l'instant on ne peut pas revenir sur l'éventuelle fermeture des routes parce qu'il y en a qui viennent aux vendanges, comme des clients et des camions qui viennent décharger. Il donne l'exemple que quand un car est coincé à Epesses, pour finir il passe toujours. A Riex. Il a essayé 2-3 petits aménagements au niveau des 2 places de parc devant le caveau pour voir si ça fluidifiait un petit peu le trafic, il croyait que cela le faisait, mais on lui a dit que le fait qu'il n'y ait plus ces places, ça roulait trop vite.

On a mis en route un plan de mobilité avec M. JC Schwaab, Municipal, pour étudier ces situations car il y a des événements, les effeuilles, les vendanges et il y a les week-ends de beau temps où beaucoup de gens traversent les villages.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Il rappelle aux conseillers-ères qui n'ont pas encore signé la feuille de décharge des jetons de venir vers la secrétaire.

Le Président clôt l'assemblée à 21h30.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz